

DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ ANNÉE UNIVERSITAIRE 20__ / 20__

DOSSIER À DÉPOSER AUPRÈS DE VOTRE SCOLARITÉ AVANT LE

27 octobre 2017 (1^{ère} commission)
15 février 2018 (2^{nde} commission)

Cette demande doit obligatoirement être visée par une assistante sociale de l'URCA ou du CROUS avant le dépôt du dossier
(décret n° 84-13, article 3 du 5 janvier 1984)

DEMANDEUR

M. Mme

Nom (de naissance) : Nom d'usage :

Prénom : Né-e le / / à

Adresse de l'étudiant à Reims :

Ville : Code postal :

N° de téléphone portable : Mail :

Numéro étudiant (figurant sur votre carte étudiante et vos certificats d'inscription) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

SITUATION FAMILIALE

Adresse des parents :

Ville : Code postal :

Situation familiale: Célibataire Marié(é) Vie maritale Pacsé(e) Divorcé(e) Nombre d'enfants :

Nom, Prénom du (de la) conjoint(e) :

Profession du (de la) conjoint(e) :

RENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS

Diplôme(s) préparé(s) pour l'année en cours :

Composante :

ÉTUDES SECONDAIRES ET UNIVERSITAIRES

Années universitaires	Scolarité suivie	Mention (1) Et/ou Rang	Etablissement	Lieu	Succès	Echec
<i>Exemple : 2009/2010</i>	<i>Baccalauréat, BTS, L1, Master 1, ...</i>					

(1) Passable, Assez bien, Bien, Très bien

NOM et PRÉNOM du candidat(e) :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis pédagogique OBLIGATOIRE du Directeur ou de la Directrice de la composante :

Avis Favorable Avis Défavorable

Fait à :

Le :

Le Directeur/La Directrice de la composante

Décision du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne :

Avis Favorable Avis Défavorable

Date :

**Le Président de l'Université
de Reims Champagne-Ardenne**

Guillaume GELLÉ

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- L'avis définitif de notification de bourse de l'année précédente si concerné(e)
- L'avis définitif de notification de bourse pour l'année en cours si concerné(e)
- La copie de la carte d'étudiant(e) de l'année en cours
- Le dernier avis d'imposition de non-imposition :
 - de vos parents
 - ou de vous-même, si vous établissez une déclaration séparée,
- Les justificatifs de ressources fournis pour l'obtention du titre de séjour ou des visas pour études si concerné(e)
- Un bulletin de salaire, si vous occupez un emploi à temps complet, partiel ou occasionnel
- Un RIB (Si vous n'êtes pas le titulaire du compte, remplir la décharge en page 2).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- L'étudiant doit remplir et fournir les pièces nécessaires à la constitution de son dossier. (TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI SERA REJETÉ)
- L'étudiant doit déposer son dossier de demande d'exonération auprès du service de scolarité de sa composante.
- Après avis de l'assistante sociale obligatoire, le dossier est présenté au (à la) directeur(trice) de la composante pour avis.
- Le dossier est ensuite transmis au SES pour exploitation.